



Poitiers, le 22 mai 2023

CHU Poitiers  
A l'attention de Mme Anne Costa  
Directrice Générale  
Agora Direction  
2 rue de la Milètrie  
CS 90577  
86021 Poitiers

N/Réf. : 24.07-NC/LR

Copie à Mme Léonore Moncond'huy  
Maire de Poitiers

Madame,

Nous nous permettons de vous écrire concernant la décision de retrait de la PASS de la part du CHU de Poitiers au sein du pôle médico-social Le Relais Charbonnier.

Par un courrier du 30 mars 2023, le CHU de Poitiers a annoncé son retrait de la convention de partenariat pour l'animation et la gestion du Relais Charbonnier, en indiquant que ce retrait est motivé par un recentrage des missions de la PASS sur les fonctions de soin, par le fonctionnement du Relais Charbonnier qui ne permettrait plus l'indépendance de cette mission prioritaire, et enfin par la disposition des locaux.

A titre préliminaire, il paraît utile de rappeler la pertinence de l'animation et la gestion multi-partenariale du Relais Charbonnier, qui a montré toute son utilité depuis plus de vingt ans pour l'accès aux soins des publics les plus précaires et les plus fragilisés sur le territoire de Poitiers, voire Grand Poitiers. C'est bien cette approche globale, à la fois sociale, sanitaire, alimentaire et garantissant le bien-être de la personne accueillie, qui en fait son efficacité.

La nécessaire complémentarité entre la dimension médicale et l'action sociale pour ces publics, qui a constitué la force du projet de ce pôle médico-social reconnue de tous, est aujourd'hui remise en cause par la décision de retrait de la part du CHU de Poitiers. Cette décision, dénoncée par l'ensemble du Conseil d'administration du Toit du Monde, nous paraît gravissime.

Les rencontres du 4 avril et du 3 mai 2023 n'ont pas atténué nos inquiétudes, bien au contraire, puisqu'il nous a été indiqué que la PASS devait s'installer dans des locaux qui étaient encore à trouver, avec une nouvelle organisation qui était à construire et des conventions partenariales dont aucun élément de contenu n'était encore déterminé.

.../...

Nous nous préoccupons donc de l'avenir de l'accès aux soins pour les publics précaires fréquentant le Relais Charbonnier. La coordination d'actions de prise en charge et d'accompagnement des plus fragiles ne peut qu'être complexifiée par la délocalisation de la PASS dans un autre lieu. En effet, cet « effet de lieu », pour des publics fragiles, dont les codes de repérage seraient à reconstruire en cas de déménagement du PASS, garantit une cohérence qu'ils ne retrouveront pas de sitôt en « dispersant » leurs besoins en des locaux différents.

Les difficultés d'accès aux soins pourraient avoir des conséquences graves pour ces personnes en grande précarité et à terme, avoir des conséquences plus larges de santé publique.

Notre inquiétude est partagée par la Maison des Trois Quartiers, dont les locaux sont dans le même bâtiment que le Relais Charbonnier, et il y a fort à parier qu'elle l'est ou le sera aussi par les autres acteurs du territoire engagés auprès des publics vulnérables qui fréquentent le Relais Charbonnier.

Cette décision nous semble aller contre l'intérêt général et contre l'intérêt de chacune des structures intervenant actuellement au sein du Relais Georges Charbonnier. Nous informons d'ailleurs Madame la Maire, Présidente du Conseil de surveillance du CHU, de la teneur de ce courrier.

En tant que responsable d'un grand service public hospitalier et de santé publique, nous vous demandons donc de revenir sur cette décision et de faire en sorte que la PASS puisse poursuivre son activité au sein du Relais Charbonnier, afin de garantir le meilleur accès possible aux soins, dans leur globalité, pour les publics précaires du territoire poitevin.

Restant à votre disposition,

Nous vous prions de croire, Madame, en nos sincères salutations.

Pour l'ensemble du Conseil d'Administration  
du Toit du Monde,

Le président,

Dominique Royoux

